

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH**

**Séance ordinaire du 15 décembre 2021 à 18h00, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

**Etaient présents :**

ANDRE René	REBSTOCK-PINNA Alexandra
BECKER Patrick	BALCERZAK Roland
COLIN Jean-Marie	BAUR Denis
HERFELD Marie-Laurence	LANGMAR Déborah
KASPAR-COTRUPI Angèle	MATHIEU Bertrand
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel
RENAUX Patricia	PARPETTE Jerry
SCHNEIDER Brigitte	RECH Serge
VEINNANT Bernard	ROBINET David
ZIEGLER Damien	BRUSCO Stéphan
CORAZZA Jean-Luc	PHILIPPE Lionel
DEUTSCH André	PAULY Elsa
HATRI Aïcha	KOWALCZYK Maryline
HOLSENBURGER Alexandre	SCHIVRE Marc
JURCZAK Serge	TACCONI Pierre

**Procurations :**

Viviane FATTORELLI	a donné procuration à	Stéphan BRUSCO
Denis SCHITZ	a donné procuration à	Damien ZIEGLER
Caroline VETZEL	a donné procuration à	Elsa PAULY
Mathieu WEIS	a donné procuration à	Marc LUCCHINI
Clémence POUGET	a donné procuration à	Angèle KASPAR-COTRUPI
Julien FREYBURGER	a donné procuration à	Roger SCHREIBER
Laurent SCHULTZ	a donné procuration à	Marie-Laurence HERFELD
Alessandro BERNARDI	a donné procuration à	Aïcha HATRI
Bernard ZENNER	a donné procuration à	Roland BALCERZAK
Sylvie SCHUTZ	a donné procuration à	Alexandra REBSTOCK-PINNA
Michel HERGAT	a donné procuration à	Denis BAUR
Marc FERRERO	a donné procuration à	André RENE
Audrey WATRIN	a donné procuration à	Alexandre HOLSENBURGER
Bernard GUERMANN	a donné procuration à	Lionel PHILIPPE
Maurice LORENTZ	a donné procuration à	Serge RECH

**Absents excusés :**

Jean-François MEDVES	Guy MELEO	Patrick ABATE	Alieth FEUVRIER
Michèle BEY			

**Absents non excusés :**

TSCHIERSCH Laurent	BARILLARO Jérémy	DEISS Murielle	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	LOPICO Aurélie	ACKER Christine	FRADELLA Cédric
SEGURA Olivier			

La séance débute à 18h13.

**Début de la séance :**

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 31**  
**Procurations : 15**  
**Absents : 14**

**Pendant le point 2 :**

Monsieur Patrick BECKER quitte la salle à 18h29 et revient à 18h32 avant le vote.

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 31**  
**Procurations : 15**  
**Absents : 14**

La séance se termine à 19h28.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU

SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU

PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

**POINT 7 - DELIBERATION N°2021/I-91 - ANTICIPATION DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2022**

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

De plus, dans le cadre des autorisations de programme – crédits de paiement validés précédemment par le Comité Syndical, chaque autorisation comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement faisant l'objet de crédits de paiement, dans la limite prévue par L.1612-1 du CGCT. Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'enveloppe maximale possible correspondant à 25% des montants votés (total des dépenses d'équipements de la section d'investissement) pour l'exercice 2021 s'élève à 9 948 540,76 €.

Le montant proposé représente vingt-cinq mille euros (25 000,00 €).

La proposition de répartition des crédits est indiquée dans le tableau ci-dessous pour une somme de vingt-cinq mille euros (25 000,00 €).

Article	Opération (Pour information)	Montant	Libellé
2145		25 000,00 €	Achat d'un module sanitaire autonome.
<b>Total :</b>		<b>25 000,00 €</b>	

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser les crédits sur les lignes ci-dessus désignées pour la somme de vingt-cinq mille euros (25 000,00 €).

Le Bureau Syndical du 3 décembre a donné un avis favorable.

La Commission Finances-Personnel s'est déroulée le 8 décembre 2021 et a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser les crédits sur les lignes ci-dessus désignées pour la somme de vingt-cinq mille euros (25 000,00 €).

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 16 décembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name "Roger Schreiber".